Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'EMPLOI DE FRANCE

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune de monsieur Jack Ralite, ministre délégué à l'Emploi à l'Assemblée Nationale de France.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'UTILISATION DES DÉCHETS MUNICIPAUX POUR PRODUIRE DE LA VAPEUR

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton étudient la possibilité d'utiliser les déchets municipaux venant de la région comme combustible devant servir à produire de la vapeur pour alimenter le système de climatisation des édifices fédéraux. Le député d'Ottawa-Centre s'est opposé à ce qu'on le fasse dans la zone des Plaines LeBreton et je me suis fermement opposé à ce qu'on le fasse dans le secteur d'Overbrook.

La question que je voudrais poser au ministre porte sur le financement et la participation éventuelle de Travaux publics Canada à ce projet. Étant donné les problèmes d'ordre écologique que pose ce projet et les frais qu'il entraînera, le ministère décidera-t-il de promouvoir cette centrale et de lui donner son appui dans un avenir proche?

[*Français*]

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, ce sont des représentations vigoureuses de tous les députés de la région d'Ottawa qui m'ont amené à prendre la décision dont j'ai informé les principaux partenaires, la province et les gouvernements municipaux de la région, dans une lettre que je signais ce matin.

[*Traduction*]

Il y a quatre ans, lorsqu'il y avait de toute apparence pénurie d'énergie à base de vapeur dans le centre-ville, nous avions accepté de participer à l'étude portant sur la possibilité de mettre ce projet sur pied. Les mesures d'économie ont donné de meilleurs résultats que prévu. Pour cette raison, j'ai annoncé aux autorités provinciales et municipales que le ministère des Travaux publics et la Commission de la capitale nationale ne seront pas les promoteurs de ce projet.

* * *

● (1450)

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA VÉRIFICATION DES GAINS D'EFFICACITÉ SUITE AUX FUSIONS D'ENTREPRISES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre n'est pas sans savoir que, depuis quelques années, il y a eu au Canada un nombre record de fusions et de rachats d'entreprises, surtout par des sociétés étrangères, qui ont souvent eu pour effet d'éliminer de plus petites entreprises. Le projet de loi du ministre sur la concurrence ne garantit absolument pas que les gains d'efficacité que promettent les grosses sociétés si l'on autorise les fusions seront vérifiés et profiteront aux consommateurs. Je voudrais que le ministre nous explique pourquoi elle a cédé aux pressions des grosses entreprises sur ce point important et n'a pas protégé adéquatement les consommateurs en faisant en sorte que les gains d'efficacité soient obligatoirement contrôlés et réalisés?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je trouve franchement curieux que le député pose cette question alors qu'il n'a même pas pris le temps d'étudier le projet de loi. Nous avons essayé à quelques reprises de le renseigner à ce sujet, mais il fonde son jugement sur un communiqué de presse très superficiel.

Je suggère au député de prendre la peine d'étudier le projet de loi à fond. Il pourra ainsi constater que celui-ci a bel et bien été renforcé. C'est notamment le cas des dispositions sur les coalitions. En outre, les sociétés concernées devront obligatoirement annoncer à l'avance leur intention de fusionner. Toutes ces dispositions n'existaient pas auparavant. Le projet de loi a donc une bien plus grande portée. C'est pourquoi je recommande au député de l'examiner très attentivement avant de faire de telles déclarations.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai vu le projet de loi et je l'ai lu. A voir les réactions enthousiastes des milieux des affaires, on pourrait facilement penser qu'il a été rédigé par les amis que compte John Turner dans les milieux de Bay Street.

LA LOI AMÉRICAINE ET LA LOI CANADIENNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que la loi anti-trust américaine est beaucoup plus sévère que le projet de loi proposé. Étant donné qu'il n'y a absolument aucun plafond d'imposé quant à la part du marché qui peut être envahie avant qu'un fusionnement soit effectivement examiné et soupçonné de nuire aux intérêts des consommateurs, comment le ministre peut-il justifier auprès des consommateurs et surtout des petites entreprises que son projet de loi soit tellement plus conciliant que la loi anti-trust équivalente des États-Unis?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je répète que le député ne comprend pas le sens du projet de loi. Autrement, il ne ferait pas de déclarations aussi grotesques à la Chambre. Ce projet de loi est beaucoup plus énergique que la loi antérieure et tient compte des réalités économiques du Canada et des marchés internationaux en général. Je propose au député de veiller à ce que le projet de loi soit renvoyé le plus tôt possible au comité afin que nous puissions tous l'examiner à fond. Lorsqu'il exige des garanties, propose-t-il l'examen du rendement et une réglementation directe? Dans l'affirmative, je crois qu'il se prépare de sérieux problèmes.